



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES
DE FRANCE

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



Zone de partage et zone de rencontre

Les zones de rencontre ou les zones partagées sont par naissance des zones de non droit pour les personnes déficientes visuelles.

En effet, la création d'espaces publics sur un seul niveau par la suppression des trottoirs ou l'abaissement du trottoir au niveau de la circulation, entraîne une perte totale de repère pour les personnes déficientes visuelles et leur chien guide.

C'est pourquoi la C.F.P.S.A.A. préconise :

- d'une part, de pouvoir identifier clairement l'entrée ou la sortie de ces espaces :
 - o soit par un dispositif détectable tactilement à la canne ou au pied et repérable visuellement (contraste à 70%)
 - o soit par la pose d'une balise sonore
- d'autre part, de maintenir un fil conducteur tactile et visuel dans ces espaces, entre le plateau de circulation et le trottoir. En effet, un chien guide ne peut pas faire la distinction entre une rue à 50km/h où il faut rester sur le trottoir et une rue de zone de rencontre où on peut marcher en plein milieu. Le chien longera obligatoirement les murs. C'est pourquoi il faut maintenir un repère tactile et visuel entre ces deux zones, avec notamment les bandes d'éveil de vigilance (B.E.V.) et les ressauts longitudinaux le long de la chaussée de 2 cm (contraste visuel). On peut s'appuyer sur le 5° de l'article 1 de l'arrêté voirie :

« Les ressauts sur les cheminements et au droit des passages pour piétons sont à bords arrondis ou munis de chanfreins. La hauteur des ressauts est au maximum de 2 centimètres. Elle peut atteindre 4 centimètres lorsque les ressauts sont aménagés en chanfrein "à un pour trois". »



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES
DE FRANCE

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



Exemple du centre-ville de Toulouse :



Figure 1 Séparateur d'espace, dont la pente de 30 cm vient combler un dénivelé de 3 à 4 cm

Pour rappel, l'histoire a conçu de nombreuses rues piétonnes composées de caniveaux centraux (repère tactile) qui ont longtemps guidés les personnes déficientes visuelles.

Rappel réglementaire :

CERTU - Fiche de synthèse sur les aires piétonnes et les zones 30 et les zones de rencontre

Thierry JAMMES
Expert accessibilité
MAIL : access@cfpsaa.fr